Conseil des universités

Québec

91-06766/

Programme de maîtrise en économie agricole de l'Université McGill.

Avis à la Ministre de l'enseignement supérieur et de la science

Code : 2310-0186 **Avis : 90.13**

Conseil des universités

Juin 1991

CONSEIL DES UNIVERSITÉS

2700, boul. Laurier
Édifice Frontenac, 8e étage
Sainte-Foy, (Québec) G1V 2L8

Téléphone: (418) 646-5821

Gouvernement du Québec

Dépôt légal : deuxième trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISSN : 0709-3985
ISBN : 2-550-22197-4

TABLE DES MATIÈRES

1. Identification du programme **1**

2. Historique du dossier **1**

3. Le rapport d'évolution **2**

Conclusion 4

4. Recommandation **4**

1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME

Discipline ou champ d'études :	économie agricole
Appellation et abréviation du grade :	maître ès sciences (M.Sc.)
Nombre de crédits :	48 crédits; 24 crédits de cours; 24 crédits de recherche
Nom de l'établissement :	Université McGill

2. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le 20 février 1987, le Conseil des universités, dans son avis no 86.8, a recommandé au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science d'autoriser l'Université McGill à offrir un programme de maîtrise en économie agricole. Cette autorisation était faite à titre expérimental pour une durée de trois ans, au terme desquels l'Université McGill était invitée à soumettre au Comité des programmes un rapport d'évolution devant faire état, entre autres, des dispositions prises en vue d'apporter la modification suivante au programme :

> *«d'inviter cet établissement à faire passer, pendant ces trois ans, de 9 à 12 le nombre des crédits obligatoires attribués, dans le programme lui-même, à des cours de science économique;»*

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science a fait siennes les recommandations du Conseil des universités en ce qui a trait à ce programme de maîtrise en économie agricole. L'Université McGill en a été avisée en juin 1987 et le programme fut mis en vigueur au trimestre d'automne de la même année. En avril 1991, l'Université McGill a remis le

rapport d'évolution de ce programme de maîtrise en suivant point par point le guide élaboré en vue de cet usage.

3. LE RAPPORT D'ÉVOLUTION

C'est en tenant compte des besoins socio-économiques que le Conseil avait recommandé, en 1987, que l'Université McGill accentue l'enseignement de l'économie dans le programme de maîtrise en économie agricole. En effet, que les diplômés soient conduits à oeuvrer dans le domaine de l'agro-industrie ou dans le domaine de l'agro-alimentation, leurs fonctions et tâches ne peuvent être équitablement assumées que s'ils ont une formation fondamentale en économie. Les responsables du programme en titre ont accepté cette exigence et les cours en économie totalisent maintenant douze crédits, avec un prolongement plus spécifique de l'économie appliquée au domaine agricole. Ainsi d'emblée, l'exigence du Conseil, en 1987, est satisfaite.

D'ailleurs, l'accroissement de cette matière a été de bon augure, puisque les détenteurs de la maîtrise en économie agricole sont admissibles au Ph.D. en science économique de l'Université McGill, le département responsable de cette discipline offrant depuis 1988 une concentration en économie agricole dans son programme de doctorat. Cette collaboration efficace entre deux unités d'enseignement permet ainsi aux diplômés du programme de maîtrise en économie agricole de poursuivre leurs études jusqu'au troisième cycle, sans difficultés.

Au moment de la création de ce programme de maîtrise, le Conseil avait noté que l'équipe professorale était à peine suffisante pour assumer les responsabilités inhérentes à l'enseignement, à la recherche et à l'encadrement des étudiants. Le Conseil estimait que des mesures devaient être

prises pour corriger cette lacune. À ce moment, l'équipe professorale comprenait quatre professeurs, deux chargés de cours et un chargé de recherche. Depuis, l'équipe a été consolidée par le recrutement de deux professeurs en économie agricole et par l'association étroite d'un professeur du département des sciences économiques à l'enseignement et à la recherche dans le programme de maîtrise en économie agricole. Tout dernièrement un chargé de recherche à plein temps s'est aussi joint à l'équipe professorale qui est désormais suffisamment nombreuse, avec six professeurs permanents et un professeur auxiliaire, deux chargés de cours, un chargé de recherche et un professeur associé, pour répondre aux exigences du plan de formation.

Quant à l'effectif étudiant dans ce programme, il est passé de quatre à seize en trois ans et déjà dix personnes ont obtenu leur diplôme. Les étudiants proviennent pour une moitié du Québec et pour l'autre moitié de l'étranger. Sept des dix diplômés occupent des emplois directement reliés à leur domaine de spécialisation et deux autres sont inscrits dans un programme de troisième cycle. L'encadrement pédagogique donne toute satisfaction et le cheminement des étudiants dans les différentes étapes de la formation se déroule à un bon rythme.

La seule difficulté rencontrée - et les auteurs du rapport d'évolution en font largement état - tient à la faiblesse des subventions de recherche. Même si les publications des professeurs sont nombreuses, une cinquantaine en cinq ans, les fonds de recherche sont relativement bas, seulement 53 000 $ en moyenne par année de 1986 à 1990 pour l'ensemble des professeurs. Cependant, pour l'année en cours, la situation s'est brusquement améliorée puisque les subventions de recherche - de provenance variée - dépassent actuellement les 200 000 $. Les difficultés financières ont eu pour effet de

freiner le nombre des admissions, disent les auteurs du rapport. Cette situation devrait toutefois aller en s'améliorant. Pour les cinq prochaines années, le nombre de personnes inscrites devrait s'élever à une vingtaine chaque année, ce qui correspond à une évaluation réaliste.

CONCLUSION

Le programme de maîtrise en économie agricole offert à l'Université McGill est un programme de qualité qui a atteint sa vitesse de croisière. Il répond tout à fait aux recommandations que le Conseil avait formulées à son endroit en février 1987. En conséquence, il n'est plus nécessaire de maintenir le caractère expérimental de ce programme.

4. RECOMMANDATION

ATTENDU que le Conseil des universités avait recommandé, en 1987, d'autoriser à titre expérimental seulement l'offre du programme de maîtrise en économie agricole de l'Université McGill;

ATTENDU que le Conseil des universités avait recommandé de hausser le nombre de crédits obligatoires des cours de science économique dans ce programme;

ATTENDU que le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science avait entériné les recommandations du Conseil des universités et demandé un rapport d'évolution au terme des trois premières années d'offre du programme;

CONSIDÉRANT que l'Université McGill a satisfait aux demandes du Conseil des universités et déposé le rapport d'évolution qui lui était demandé;

CONSIDÉRANT que ce rapport d'évolution démontre que le programme de maîtrise en économie agricole est un programme de qualité qui regroupe des effectifs suffisants et que les personnes qui y sont inscrites obtiennent leur diplôme dans des délais normaux;

CONSIDÉRANT que ces diplômés ont facilement accès au marché du travail dans des domaines de leur compétence;

CONSIDÉRANT que l'équipe professorale est en mesure d'assurer un bon encadrement des études et des travaux de recherche,

le Conseil des universités recommande à la Ministre de l'enseignement supérieur et de la science :

> de lever de caractère expérimental du programme de maîtrise en économie agricole offert par l'Université McGill.

Cet avis a été adopté lors de la 211e séance du Conseil des universités, tenue le 19 juin 1991.

Gouvernement du Québec
Conseil des universités